



Décision n° 205 / 2022

AB

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE

*Extrait du registre de décisions du Président*

**En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 10 : signer des conventions relatives à des partenariats avec les territoires limitrophes).**

Le Président de la Communauté des Communes de Haute-Saintonge décide de signer une convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et la Communauté des Communes de l'Estuaire pour la réalisation des actions concernant les « Sentiers des Arts 2022 » programmées à compter du 10 septembre jusqu'au 14 novembre 2022.

Fait à Jonzac,

Le 05 MARS 2022

Le Président

Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge**  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex